



# ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

( réservations et annulations ) 02 40 02 63 71

## TARIFICATION au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Les mercredis et les vacances scolaires

Les mercredis	Les vacances
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ en demi-journée de 12h00 à 17h00/18h00 avec repas</li> <li>■ en demi-journée de 13h30/14h00 à 17h00/18h00 sans repas</li> </ul> <p>L'accueil est échelonné entre 17h00 et 18h00</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le centre offre une possibilité de garderie de 18h00 à 19h00 le soir.</li> </ul> <p>Annulation ou modification le lundi avant 19h00 sinon facturation de la réservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ à la journée complète de 9h00 à 18h00</li> <li>■ en demi-journée de 9h00 à 11h30/12h00 et de 13h30/14h00 à 17h00/18h00</li> </ul> <p>L'accueil est échelonné</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le matin entre 9h00 et 10h00</li> <li>■ le soir entre 17h00 et 18h00</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le centre offre une possibilité de garderie de 7h00 à 9h00 le matin et de 18h00 à 19h00 le soir.</li> </ul> <p>Durant les vacances scolaires, <u>2 jours de réservation ou une équivalence en demi-journées</u> est demandé.</p> <p>Annulation ou modification une semaine à l'avance sinon facturation de la réservation</p>
<p><b>A partir du troisième enfant, une remise de 50 % est appliquée sur les journées et demi-journées de présence à l'accueil de loisirs facturées le concernant.</b></p> <p><i>Les frais de garderie sont comptés en plus du forfait (tarif de l'accueil périscolaire).</i></p>	

## Tarification PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

(Vue – Rouans- Port St-Père- Chaume en Retz- Cheix en Retz – St Hilaire de Chaléons- Ste Pazanne, Pornic, la Bernerie, Préfailles, St Michel, les Moutiers, la Plaine)

Pour les enfants **HORS PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ**  
 Une majoration de 2,50 € par demi- journée et 5,00 € par journée sera appliquée

Barèmes des quotients familiaux	Journée (repas et goûter compris)		Demi-journée (goûter compris)	
	Régime général CAF et MSA	Non Allocataire	Régime général CAF et MSA	Non Allocataire
<b>Q1 Moins de 382 €</b>	11,56	16,34	6,48	8,90
<b>Q2 383 € à 534 €</b>	13,05	17,42	7,30	9,52
<b>Q3 535 € à 686 €</b>	14,27	18,56	7,99	10,14
<b>Q4 687 € à 839 €</b>	15,54	19,64	8,70	10,75
<b>Q5 840 € à 991 €</b>	16,92	20,92	9,48	11,46
<b>Q6 992 € à 1246 €</b>	17,95	21,88	10,04	12,00
<b>Q7 1247 € à 1500 €</b>	18,23	22,18	10,21	12,17
<b>Q8 Plus de 1501 €</b>	18,57	22,51	10,41	12,34

Participation aux frais de déplacements pour les sorties en car  
 Une journée complète comprend un repas et un goûter. Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h45 (supplément petit déjeuner).



# L'Accueil Périscolaire

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire

- le matin de 7h00 à 9h00
- le soir de 16h15 à 19h00

Le service est ouvert les mercredis en période scolaire

- le matin de 7h00 à 9h00

Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h15

Les devoirs pourront être faits librement. Cette structure ne propose pas de soutien scolaire

Tarif horaire de l'accueil périscolaire et péri-centre		
quotients	Régime général CAF et MSA	Non Allocataire
<b>Q1</b> Moins de 382 €	1,84	2,38
<b>Q2</b> 383 € à 534 €	1,98	2,50
<b>Q3</b> 535 € à 686 €	2,12	2,63
<b>Q4</b> 687 € à 839 €	2,25	2,75
<b>Q5</b> 840 € à 991 €	2,38	2,87
<b>Q6</b> 992 € à 1246 €	2,45	2,95
<b>Q7</b> 1247 € à 1500 €	2,50	2,97
<b>Q8</b> Plus de 1501 €	2,55	2,99

Tarif identique pour la garderie du mercredi (de 7h00 à 9h00 et 18h00 à 19h00)

Tarifification au ¼ d'heure. Tout ¼ heure entamé est due.

T A R I F U N I Q U E			
Petit déjeuner ou goûter	Carte d'Adhésion usager / bienfaiteur	Repas	Participation car
0,62 €	20,00 € / 10 €	3,70 €	3 €

Rappels du règlement :

- Respecter **les horaires d'ouverture (7h00) et fermeture (19h00)** tout retard entraînera une pénalité par ¼ heure de retard (les 2 premiers retards = 1,00€, les suivants = 5,00€)
- Annulation ou modification d'un mercredi (sans pénalité) **jusqu'au lundi soir 19h00**
- **Prévenir de toute absence** à l'accueil périscolaire (toute absence non prévenue entraînera une pénalité de 1€)
- Inscription sur **plannings écrits ou messages sur répondre**.
- **Aucun enfant non inscrit ne sera accepté**
- Donner le planning si possible **une semaine à l'avance**
- **Pour les vacances**, inscrire vos enfants dès que possible et au **maximum 3 semaines à l'avance** (ensuite réservation en fonction des places restantes). Pour toute annulation ou modification, prévenir **une semaine J+1 auparavant (soit avant le lundi pour le lundi suivant)**.
- **Tout abus concernant le non respect du règlement intérieur sera sanctionné et peut être amené à une exclusion temporaire ou définitive.**

Le Conseil d'Administration de Paz'à Pas